

somme de \$108.15 et soit rétabli dans son droit.

L'explication donnée pour motiver la cotisation fondée sur la valeur de la maison, c'est que celui qui n'est pas propriétaire doit payer loyer et qu'ainsi on égalise son revenu avec celui du propriétaire de maison. En d'autres termes, ceux qui occupent un loyer doivent payer un certain montant à ce titre tandis que celui qui habite sa propre maison n'a rien à payer.

C'est là une forme d'évaluation des ressources qui ne plaît certainement pas à la Chambre. Je signale que celui qui possède une maison doit l'entretenir et payer des impôts probablement plus élevés que le montant du loyer. Je pense que cela ne devrait pas entrer en ligne de compte dans ce qu'on appelle l'évaluation des ressources. L'épouse de ce particulier a été cotisée pour toute une année de travail, ce qu'elle n'a pas fait, mais on n'a pas tenu compte de cela, de sorte que la cotisation n'était pas juste.

Je prie le ministre d'étudier le problème que pose l'évaluation des ressources. Je ne demande pas le relèvement de l'allocation comme on l'a fait si souvent ici. J'estime qu'il faudrait reviser la question de l'évaluation des ressources et du revenu maximum autorisé et remanier ces dispositions car elles ne permettent pas un juste traitement dans le cas que j'ai décrit. Je laisse ces considérations à la réflexion du ministre. J'espère qu'il y pensera.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur le président...

**M. le président suppléant:** L'honorable député de Kootenay-Ouest.

**L'hon. M. Martin:** De fort nombreux députés m'ont posé des questions et je voudrais être juste envers tout le monde.

**M. Herridge:** J'ai une question à poser au ministre. Ça ferait une de plus. Monsieur le président, trois raisons expliquent le mutisme que j'ai observé jusqu'ici. Premièrement, d'autres députés de notre groupe ont exposé mes sentiments et mes opinions si bien que je n'ai pas à la répéter. Deuxièmement, j'ai une certaine sympathie pour le ministre. Troisièmement, j'ai été absent.

**M. Fulton:** Pourquoi êtes-vous revenu?

**M. Herridge:** J'ai dû m'absenter pour des raisons très importantes. J'ai assisté aux réunions d'un comité qui s'occupe de la santé et du bien-être des membres de la Chambre. Nous avons consacré beaucoup de temps cet après-midi à leur assurer, pour la prochaine session, des approvisionnements abondants de fruits, de légumes et ainsi de suite, au restaurant du Parlement.

La plupart des honorables députés se rendent compte, j'en suis sûr, que je suis un

peu timide; au moment de l'étude des crédits, je suis toujours un peu nerveux, mais je ne sais pourquoi. Quoi qu'il en soit, je vais chercher à me contenir et à éviter de prendre l'épouvante, en songeant que le ministre saura répondre à mes besoins futurs.

**M. Fulton:** Craignez-vous d'obtenir la pension de vieillesse avant d'avoir fini?

**M. Herridge:** Je veux porter une question à l'attention du ministre. Il y a, dans ma circonscription, plusieurs personnes invalides qui doivent se servir d'appareils orthopédiques. Comme Spokane est l'endroit le plus rapproché où l'on puisse se procurer ces appareils et les faire réparer, ils les achètent souvent à cet endroit. Des fabricants de ces appareils, de Spokane et de la région, et plusieurs organismes représentatifs de ma région, m'ont demandé de porter la question à l'attention du ministre.

J'ai une autre raison d'en parler ce soir. J'assistais aux réunions d'un autre comité au moment où les crédits du ministère du Revenu national ont été mis en délibération. Cependant, comme il s'agit de questions connexes, il m'est permis, je crois, d'en parler maintenant.

Dans certains cas, on n'exige pas de droits douaniers à l'égard de l'importation de ces appareils orthopédiques de Spokane ou de cette région. Dans le cas des chaussures orthopédiques et d'autres articles de même nature, il faut les expédier aux États-Unis pour les faire réparer; lorsqu'ils reviennent, on prélève des droits douaniers sur ces articles. Sauf erreur, on exige également une taxe de vente à l'égard de certains de ces appareils indispensables. Règle générale, les intéressés sont de petits salariés, et c'est pourquoi je demande au ministre d'user de tout son charme et de toute son éloquence en discutant la question avec le ministre du Revenu national afin de déterminer s'il ne serait pas possible de supprimer la taxe de vente et les droits douaniers à l'égard de ces articles indispensables.

**M. Blair:** Quelques mots au sujet de la pension d'invalidité. J'ai approuvé de tout cœur l'établissement de cette pension mais, à mon avis, les difficultés qu'on éprouve émanent de l'interprétation des mots "invalidité totale et permanente". Je me rends compte qu'il faut bien tracer une ligne de démarcation quelque part, et bien qu'elle ait été déterminée dans les termes qu'un honorable député a discutés tout à l'heure, ces termes sont nécessaires à une certaine forme de langage juridique pour décrire l'invalidité.